



RAPPORT D'ACTIVITÉS

AEDH

2015

**ASSOCIATION EUROPÉENNE
POUR LA DÉFENSE DES
DROITS DE L'HOMME**

33 rue de la Caserne
1000 Bruxelles (BelgiQUE)
Tel : +32 (0) 2 511 21 00
Fax : +32 (0) 2 511 32 00
Website : www.aedh.eu
Email : [info\(at\)aedh.eu](mailto:info(at)aedh.eu)

TABLE DES MATIÈRES

QUI SOMMES-NOUS ?	3
OBJECTIFS	3
MÉTHODES	3
THÈMES	3
NOS MÉTHODES	4
VEILLE POLITIQUE ET JURIDIQUE	4
ACTIONS DE SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS	4
DIALOGUE AVEC LES INSTITUTIONS ET TRAVAIL DE PLAIDOYER	4
PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE	5
ASILE ET MIGRATION	6
PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES	9
CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE	11
DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX	13
ÉGALITÉ DE GENRE	13
COMMUNICATION	14
SITE INTERNET, PAGE FACEBOOK ET COMPTE TWITTER	14
LA NEWSLETTER	14
LES COMMUNIQUÉS ET NOTES D'ANALYSE	14
L'AEDH DANS LA PRESSE	14
LES MEMBRES DE L'AEDH	15
MEMBRES DE PLEIN EXERCICE EN 2015	15
LES ACTIVITÉS DE CERTAINES DE NOS	17
GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT	20
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	20
BUREAU EXÉCUTIF	20
PRÉSIDENTS D'HONNEUR	20
SECRÉTARIAT	20
STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES	21
MOYENS FINANCIERS EN 2015	22



Financé par le Programme Europe pour les
Citoyens de l'Union européenne

QUI SOMMES-NOUS ?

Créée en 2000, l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH) est un réseau européen de 32 organisations de défense des droits de l'Homme basées dans 23 Etats membres de l'Union européenne et en Suisse. Dans une Europe où des choix importants sont faits au niveau européen et concernent plus de 500 millions de personnes, l'AEDH défend et promeut les droits de l'Homme, la démocratie, et la citoyenneté.

MÉTHODES

L'AEDH

- sensibilise et informe ses membres et les citoyens sur les politiques de l'Union européenne ayant un impact sur les droits de l'Homme;
- réunit ses membres autour de ses priorités thématiques pour l'élaboration d'analyses et de positions communes ;
- porte ses revendications auprès des décideurs politiques européens ;
- s'associe aux actions collectives des réseaux européens pour défendre ensemble les droits de l'Homme.

OBJECTIFS

L'AEDH s'engage pour :

- une Europe démocratique dans laquelle les citoyens aient un réel pouvoir ;
- une Europe qui soit fondée sur le respect des libertés de chacun ;
- une Europe qui garantisse les droits économiques, sociaux et culturels ;
- une Europe qui choisisse un mode de développement durable et qui soit respectueuse de son environnement ;
- une Europe sans discrimination ;
- une Europe ouverte sur le monde et qui assume ses responsabilités internationales.

THÈMES

Dans son travail, l'AEDH se concentre en particulier sur :

- les droits économiques, sociaux et culturels
- les droits des minorités et la lutte contre la discrimination
- la citoyenneté active et inclusive
- le droit d'asile et les droits des migrants
- le droit à la vie privée et la protection des données personnelles
- l'égalité de genre



*Pour une Europe des droits de l'Homme !
For a Europe of Human Rights!*

NOS MÉTHODES

VEILLE POLITIQUE ET JURIDIQUE

La veille politique et juridique approfondie des politiques européennes ayant trait aux droits de l'Homme est essentielle pour améliorer la compréhension de l'impact de l'Union européenne sur les droits fondamentaux, des problèmes et risques qui se posent et pour la défense et protection des droits au niveau européen par les citoyens. L'AEDH suit les contributions de la Commission européenne, du Conseil des Ministres et du Parlement européen au processus législatif. Elle suit les auditions publiques et conférences pertinentes organisées par les institutions, des experts et la société civile.

ACTIONS DE SENSIBILISATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

L'AEDH informe ses membres et les citoyens sur les politiques de l'Union européenne et les évolutions législatives en lien avec les droits de l'Homme en Europe à travers des communiqués de presse, des bulletins thématiques, des newsletters, des rapports, de son site internet et des réseaux sociaux.

Des groupes de travail thématiques et des séminaires conjoints réunissant les membres de différents Etats de l'UE constituent le cadre de base pour l'élaboration de positions et analyses communes. L'AEDH met ses associations membres en réseau afin de partager les connaissances sur les contextes nationaux et d'échanger les bonnes pratiques ainsi que pour les informer et les former aux politiques européennes. Cela permet aux organisations membres de l'AEDH d'intégrer la dimension européenne dans leur travail quotidien et de sensibiliser les citoyens. C'est également une source de diffusion des analyses et des prises de position.

DIALOGUE AVEC LES INSTITUTIONS ET TRAVAIL DE PLAIDOYER

L'AEDH fait entendre sa voix et la voix de ses membres auprès des décideurs européens à travers des textes de positionnements, des lettres ouvertes, des campagnes, en répondant aux consultations publiques et en organisant des conférences et des réunions avec les acteurs clés.

- Le dialogue avec le Parlement européen, seule institution européenne démocratiquement élue, est particulièrement important pour l'AEDH. Elle est régulièrement sollicitée lors de l'élaboration de rapports parlementaires et soumet des propositions d'amendements aux auteurs desdits rapports.
- L'AEDH est membre du dialogue structuré « groupe de la citoyenneté européenne active » de la Commission où elle s'engage pour une citoyenneté participative, sociale et inclusive.
- L'AEDH est membre du groupe de liaison de la société civile du Comité économique et social européen (CESE) depuis 2007 y représentant le secteur droits de l'Homme. Le groupe de liaison est un lieu de dialogue et de coopération entre le CESE et des représentants des organisations et réseaux de la société civile.
- L'AEDH participe aux travaux de l'Agence des droits fondamentaux (FRA) en tant que membre de la Plateforme des Droits Fondamentaux. La plateforme réunit plus de 300 organisations de la société civile et se veut un lieu d'échange d'informations et d'expertise. Les organisations de la société civile sont régulièrement invitées à répondre aux consultations publiques de l'Agence.
- L'AEDH fait partie des organisations de la société civile consultées par le Bureau européen d'appui en matière d'asile

PARTENARIAT AVEC LES ACTEURS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

La voix de l'AEDH est renforcée par le travail en commun avec les organisations avec lesquelles elle partage valeurs et positions.

- L'AEDH entretient naturellement des relations avec la Fédération Internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH).
- Depuis juin 2012, l'AEDH est membre de plein exercice d'EuroMed Droits (anciennement Réseau euro-méditerranéen des Droits de l'Homme (REMDH)), réseau qui promeut et renforce les droits de l'Homme et la réforme démocratique dans la région euro-méditerranéenne par la coopération entre les organisations de la société civile. L'AEDH participe à plusieurs groupes de travail « justice », « asile/migration » et « liberté d'association », « genre » du réseau. De plus, depuis 2015, l'AEDH est représentée dans son bureau exécutif. Pour plus d'information sur EuroMed Droits, vous pouvez consulter la page <http://euromedrights.org/>.
- L'AEDH est aussi membre du Conseil d'Administration du Forum civique européen (FCE), un réseau transnational qui rassemble une centaine d'associations et d'ONG à travers 27 pays en Europe et travaille activement pour favoriser une appropriation civique et populaire de l'Europe. Si vous voulez en savoir plus sur le Forum civique européen, visitez le site internet : <http://civic-forum.eu/fr>
- L'AEDH est également membre de l'EPAM, une plateforme d'ONG sur les politiques d'asile et d'immigration de l'Union européenne. Des réunions régulières entre les ONG travaillant sur ces sujets permettent aux participants de partager le savoir et l'expertise et de développer des démarches communes. <http://www.ngo-platform-asylum-migration.eu/>
- L'AEDH est membre fondateur de Société Civile Europe, une coordination permanente de la société civile au niveau européen qui vise à favoriser les échanges horizontaux entre les organisations et un plaidoyer efficace en faveur de l'égalité, de solidarité, d'intégration et de démocratie. Pour en savoir plus sur Société Civile Europe : <http://civilsocietyeurope.eu/>
- Le réseau informel HumanRights and Democracy Network (HRDN) dont l'AEDH est membre regroupe des ONG œuvrant dans la défense et la promotion des droits de l'Homme, avant tout dans les relations entre l'Union européenne et les pays tiers. <http://www.hrdn.eu/>

ASILE ET MIGRATION

AEDH s'engage pour une Union européenne où le droit d'asile et les droits des migrants sont entièrement respectés. Tout demandeur d'asile doit être accueilli dans des conditions lui permettant de bénéficier de condition de vie décente tout au long de la procédure de demande d'asile. L'intégration des migrants et des réfugiés doit être une priorité.

SENSIBILISATION ET INFORMATION DU PUBLIC SUR LES QUESTIONS DE MIGRATION ET D'ASILE

L'AEDH contribue à sensibiliser et informer le public sur les développements importants concernant le droit des migrants et réfugiés en publiant des brèves, des communiqués et des analyses sur les orientations politiques européennes (institutions et États membres) en la matière. Par ses analyses, notamment dans la Newsletter mensuelle, elle entend fournir des éléments de décryptage des enjeux aux citoyens et organisations de la société civile. Dans ce domaine, elle mène souvent campagne, sur des contestations ou revendications précises, avec d'autres réseaux européens. Elle intervient, également, en appui des actions menées par ses membres.

Pour en savoir plus : <http://www.aedh.eu/-Travaux-de-l-AEDH-.html>

DÉFENSE DU DROIT D'ASILE DANS LE CADRE DE LA RÉPONSE DE L'UE À LA CRISE DES « RÉFUGIÉS »

Depuis sa création, l'AEDH assure une veille critique des orientations et des formes de la politique de l'UE et de ses États membres concernant les questions d'asile et de migration. Elle critique l'Union Européenne pour le manque de solidarité de son système d'asile qui laisse les États membres du Sud faire face seuls aux arrivées de migrants. Elle condamne sévèrement la politique de fermeture des frontières de l'UE aux migrants et la conclusion d'accords de réadmission avec des États tiers qui contribuent à externaliser, dans la pratique, le droit d'asile, et qui poussent des milliers de migrants à choisir les voies - onéreuses et dangereuses - des passeurs mafieux pour rejoindre l'Union. Elle milite pour un système

d'asile mettant pleinement en œuvre les garanties de la convention de Genève et l'application de normes communes à l'ensemble des États membres. Dans cet objectif, elle conteste le recours croissant au concept de pays d'origine sûr et dénonce les inégalités de fait engendrées par le règlement Dublin dont elle demande donc la suppression.

Ces politiques migratoires, combinées aux différents conflits en cours dans les pays voisins de l'UE ont contribué à générer une situation d'urgence humanitaire aux frontières et dans certains pays de l'UE depuis l'été 2015.

L'AEDH a suivi de très près les nombreux sommets et plans élaborés par l'UE en réaction à « la crise » en cours à ses frontières. Ses analyses publiées, tant dans des notes politiques spécifiques que dans la Newsletter mensuelle de l'association, ont été diffusées à ses membres ainsi que dans le grand public. Elle a également mené des campagnes d'interpellation des instances européennes, en collaboration avec des réseaux représentant la société civile européenne (voir par ex. : <http://www.aedh.eu/Des-ponts-pas-des-armes-Appel-en.html>).

L'AEDH critique en particulier :

- La non-activation de la directive sur la protection temporaire applicable en cas d'afflux massif de migrants en besoin de protection internationale, voir par ex. la lettre de l'AEDH, « Europe, quo vadis ? » <http://www.aedh.eu/Europe-quo-vadis,2994.html>.
- L'échec du mécanisme de relocalisation, témoignage du refus de solidarité et d'engagement des États membres ; les engagements insuffisants des États membres en matière de réinstallation, voir par exemple le commentaire de l'AEDH sur l'Agenda Européen en matière de Migration publié par la Commission mi-mai 2015 : <http://www.aedh.eu/L-agenda-europeen-en-matiere-de.html> ; l'intervention au Parlement européen sur les visas humanitaires : <http://www.aedh.eu/L-intervention-du-president-de-l.html>.
- Le Système Dublin, source d'inégalités entre les demandeurs d'asile et de traitement des personnes ne répondant pas aux exigences de dignité. A plusieurs reprises, l'AEDH a appelé à l'abandon du système.

- L'externalisation du droit d'asile, tendance à repousser les migrants hors de l'Europe. Force est de signaler ici la mobilisation de l'AEDH contre l'accord indécent signé entre L'UE et la Turquie : <http://www.aedh.eu/Accord-Union-europeenne-Turquie,3251.html>.

Si l'AEDH déplore les politiques migratoires de l'UE, l'association soutient les initiatives nombreuses de la société civile revendiquant un accueil non limitatif des réfugiés et le refus d'un rejet généralisé des migrants qualifiés d'économiques. Lisez le communiqué de l'AEDH à ce sujet : <http://www.aedh.eu/Morts-en-Mediterranee-l-Union.html> .

Elle insiste pour :

- l'ouverture de voies légales d'accès au territoire européen, par une reconnaissance réelle du droit à la réunification familiale,
- l'abandon du règlement Dublin pour laisser aux demandeurs d'asile le libre choix du pays où ils veulent retenter leur requête,
- le développement d'une politique d'octroi de visas humanitaires dans les pays de départ des réfugiés,
- le refus d'une politique de « marchandage » avec les pays tiers dans le cadre de partenariats pour la mobilité qui ne répondent pas aux besoins réels des populations des pays tiers.

Elle rappelle, en outre, sa position pour la suppression des visas de court séjour.

LA CAMPAGNE FRONTXIT

Campagne internationale inter-associative, Frontexit a été lancée en 2013 avec pour revendication de fond la suppression de l'agence européenne Frontex, du fait de l'incompatibilité de ses activités avec le respect des droits des personnes migrantes et réfugiées. Dans l'immédiat, à travers des actions d'investigation, de contentieux, de sensibilisation et d'interpellation politique, la campagne demande :

- la transparence sur les mandats, responsabilités et actions de Frontex ;
- la suspension des activités de l'Agence identifiées comme contraires aux droits de l'Homme, notamment les interceptions maritimes et les expulsions groupées ;
- un contrôle accru du Parlement européen sur les accords signés par l'Agence avec les pays dits tiers.

Depuis plusieurs mois, le constat de la société civile est inquiétant : renforcement du rôle de Frontex en matière d'expulsions à partir des « centres de tri » et « HotSpots », autonomie d'intervention accrue aux frontières européennes, augmentation conséquente de son budget, accès possible aux bases de données policières dans un objectif affiché de lutte contre le terrorisme, collaboration accrue avec des pays qui ne respectent pas les droits humains... Tout cela dans une opacité totale.

En rejoignant la campagne Frontexit, l'AEDH entend donc apporter les capacités de son réseau et ses connaissances aux organisations déjà présentes afin d'œuvrer pour une autre politique migratoire européenne, transparente, solidaire et respectueuse des droits et libertés de toutes et tous.

La contestation des actions de Frontex s'inscrit parfaitement dans la philosophie de l'AEDH qui milite pour l'ouverture de voies légales d'immigrations et d'accueil des réfugiés. Elle s'appuie, notamment, sur le constat que tout renforcement des contrôles aux frontières ne peut pas décourager les personnes en recherche de protection et risque seulement à les inciter à recourir à des voies d'accès toujours plus dangereuses ; les chiffres – publiés par Frontex même – en témoignent !

Pour en savoir plus, lire le communiqué de l'AEDH sur son intégration à la campagne Frontexit <http://www.aedh.eu/L-AEDH-rejoint-la-campagne,3146.html> ainsi que le site de la campagne : www.frontexit.org.

MOBILISATION CONTRE LA CONFISCATION DES BIENS DE VALEUR APPARTENANT AUX DEMANDEURS D'ASILE AU DANEMARK

Conjointement avec EuroMedDroits et la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme, l'AEDH a demandé le rejet d'un projet de loi prévoyant la confiscation des biens de valeurs des demandeurs d'asile, considérant la loi comme allant à l'encontre des droits de l'Homme des migrants et contribuant à la stigmatisation des étrangers et à la xénophobie.

Lire la lettre ouverte de l'AEDH, EuroMedDroits et de la FIDH : <http://www.aedh.eu/Rejet-des-personnes-migrantes-et,3212.html>

LE FORUM EUROPÉEN SUR LA MIGRATION

Le Forum Européen sur la Migration, organisé par la Commission européenne et le CESE, rassemble, chaque année, des représentants d'organisations de la société civile, d'autorités locales ou régionales, des Etats membres et des Institutions de l'UE. Chaque année, un thème spécifique est retenu (regroupement familial, asile, intégration).

Pour plus d'information sur le Forum, voir : <http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.events-and-activities-european-migration-forum-1> .

PARTICIPATIONS AUX CONSULTATIONS D'EASO

L'AEDH a répondu à la consultation du bureau européen d'appui en matière d'asile (EASO) sur son projet de programme de travail pour 2017.

Pour lire la réponse (en anglais), consultez : <http://www.aedh.eu/Reponse-de-l-AEDH-a-l-EASO-dans-le.html> .

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

L'AEDH défend le droit au respect de la vie privée et lutte pour le renforcement de la protection des données personnelles. Des considérations de sécurité, comme la protection des frontières, le contrôle de l'immigration et la lutte contre le terrorisme ne sauraient justifier l'érosion de ces droits.

INFORMER ET SENSIBILISER LES CITOYENS AUX QUESTIONS LIÉES À LA PROTECTION DES DONNÉES

L'AEDH contribue à améliorer l'information du public sur les développements liés à la protection des données personnelles en publiant des actualités et analyses sur les procédures législatives en cours et la jurisprudence pertinente. Ces analyses peuvent être consultées ici : <http://www.aedh.eu/L-AEDH-et-la-protection-des-.html>.

RENFORCER LA CONVENTION N° 108 DU CONSEIL DE L'EUROPE

Cette Convention est le premier instrument international contraignant qui protège les individus des abus liés à la collecte et au traitement des données personnelles et qui cherche en même temps à réguler la libre-circulation transfrontalière des données. En plus d'offrir des garanties en termes de collecte et de traitement des données personnelles, la Convention restreint le traitement des données sensibles (celles qui ont trait aux opinions politiques, religieuses, à la santé, la sexualité, les condamnations pénales d'un individu). La Convention consacre également le droit qu'ont les individus de savoir quelles informations sont détenues sur eux et d'obtenir leur rectification ou suppression si nécessaire.

Depuis 2011, l'AEDH est membre observateur du Bureau du Comité consultatif, chargé de la modernisation de la Convention n° 108. L'AEDH a proposé des amendements allant dans le sens d'une meilleure protection de la vie privée et des

données à caractère personnel. Qu'il s'agisse de la définition des données sensibles, de celle du consentement à la collecte des données ou bien de l'ouverture à l'adhésion à des organisations internationales, des protections à exiger pour les transferts vers des pays tiers. La nouvelle version de la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel [STE n° 108] est maintenant finalisée et toujours en attente du vote par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe qui devrait intervenir seulement après l'adoption du règlement général sur la protection des données (résultat de la révision de la Directive 95).

Le Bureau du T-PD travaille notamment sur des recommandations de protection des données à caractère personnel en matière de données PNR, données de police, données de santé et aussi dans le cadre des Big data.

LE PNR EUROPÉEN : S'OPPOSER À LA COLLECTE GÉNÉRALISÉE DES DONNÉES DES PASSAGERS AÉRIENS

Le PNR européen vise à collecter des informations personnelles sur tous les passagers qui voyagent par avion de ou vers le territoire de l'UE – c'est-à-dire au moins 300 millions de personnes par an. A l'origine, le Conseil et le Parlement européen s'étaient engagés à adopter le projet de directive avant la fin de l'année 2015. L'AEDH s'est fortement opposée au projet et a appelé les députés européens à le rejeter, puisque cette collecte massive de données personnelles ne respecte pas les principes de nécessité et de proportionnalité et que ni son efficacité ni sa valeur ajoutée comparée au Système d'Information Schengen (SIS) et au Système d'Information Préalable sur les Voyageurs (APIS) n'ont été démontrées. Suite à la pression exercée par la société civile, le vote du PNR par le Parlement européen a été repoussé au premier semestre 2016. L'AEDH va continuer à sensibiliser les députés européens dans le but d'empêcher son adoption. La position de l'AEDH peut être consultée ici : <http://www.aedh.eu/La-commission-LIBE-adopte-le,3127.html>

LUTTER CONTRE LA CRÉATION DU SYSTÈME DE «FRONTIÈRES INTELLIGENTES»

Le système de frontières intelligentes a été proposé par la Commission européenne en 2013 avec pour objectif annoncé de simplifier et rationaliser l'entrée des ressortissants de pays tiers sur le territoire de l'UE. Le paquet législatif inclut deux projets de loi distincts : un système d'entrée/sortie (EES) pour enregistrer la date et le lieu d'entrée et de sortie des ressortissants de pays tiers franchissant la frontière extérieure de l'Union européenne afin de combattre l'immigration illégale en calculant automatiquement la durée de séjour de chaque personne et en déclenchant une alerte lorsque le visa expire et un programme d'enregistrement des voyageurs (RTP) afin de permettre aux ressortissants de pays tiers qui voyagent fréquemment vers l'UE de bénéficier de procé-

dures simplifiées de contrôles aux frontières.

L'AEDH condamne la création de telles bases de données qui collectent et traitent systématiquement des données personnelles sensibles comme les données biométriques. Elle dénonce le manque de nécessité et de proportionnalité, de limitation des objectifs et la période excessive de stockage des données. De plus, la proposition ne respecte pas le principe de non-discrimination. L'AEDH cherche à sensibiliser les décideurs politiques au sujet de ces violations et essaie de mobiliser la société civile. En octobre 2015, l'AEDH a contribué à une consultation publique de la Commission européenne sur les Frontières Intelligentes.

Cette contribution est consultable ici: <http://www.aedh.eu/Public-Consultation-on-the-Smart.html>

CITOYENNETÉ ET DÉMOCRATIE

L'AEDH agit pour une Union européenne démocratique et transparente dans laquelle les citoyens ont un réel pouvoir. L'Union européenne doit assurer le respect, par les Etats membres, des valeurs démocratiques, de l'Etat de droit et des droits de l'Homme. L'AEDH promeut une citoyenneté européenne inclusive et sociale fondée sur la résidence. Elle vise à favoriser la participation des citoyens au niveau européen et défend l'établissement d'un dialogue régulier entre les Institutions européennes et la société civile tel qu'établi dans l'article 11 du Traité sur l'Union européenne.

PROMOTION DES MESURES DE LUTTE CONTRE LE TERRORISME GARANTES DES DROITS DE L'HOMME

Suite aux attentats de Paris en janvier et novembre 2015, l'UE et les Etats membres ont entamé des propositions de lois de lutte contre le terrorisme. C'est en France plus particulièrement qu'un profond changement a eu lieu suite à l'état d'urgence prolongé, tandis qu'en Belgique, en Allemagne, au Luxembourg et au Royaume Uni, plusieurs lois de lutte contre le terrorisme de grande envergure ont été adoptées. L'AEDH promeut l'élaboration de mesures de lutte contre le terrorisme garantant des droits de l'Homme en conseillant les décideurs politiques et en informant le grand public. Les activités suivantes ont été mises en place :

Communiqué de l'AEDH sur les attentats de novembre 2015 à Paris

Suite aux attentats de Novembre 2015 à Paris, l'AEDH a appelé les autorités publiques à réagir aux événements dans le respect de l'Etat de droit et d'éviter tout amalgame ou toute stigmatisation d'une population en fonction de son origine supposée ou réelle.

En savoir plus : <http://www.aedh.eu/Novembre-a-Paris-des-crimes-et.html>

Participation à la réunion du groupe d'étude de la section «Emploi, affaires sociales et citoyenneté» (SOC) du Comité économique et social européen sur l'agenda européen en matière de sécurité

L'AEDH a échangé avec le groupe d'étude du Comité en charge de la préparation d'un avis sur les deux propositions de directives portant sur la lutte contre le terrorisme, le programme d'action Européen contre le trafic et l'utilisation illicites d'armes à feu et d'explosifs et la directive sur la lutte contre le terrorisme. L'AEDH s'est inquiétée de la tendance actuelle particulièrement préoccupante qui consiste à augmenter les pouvoirs des autorités administratives au détriment du contrôle judiciaire ainsi qu'à restreindre le droit à la liberté de réunion.

Lire le discours complet en français : <http://www.aedh.eu/805-Devant-l-urgence-que.html>

Déclaration conjointe de la société civile: l'UE et les Etats membres doivent respecter les droits de l'Homme et l'Etat de droit

L'AEDH s'est joint à une coalition d'organisations de la société civile afin d'adresser des recommandations claires aux Institutions européennes pour assurer le respect et la protection des droits de l'Homme lors de l'élaboration de politiques de lutte contre le terrorisme. La coalition a souligné la nécessité de respecter entre autres le droit de ne pas être soumis à la torture, le principe de non-refoulement, le droit à la liberté et à la sécurité, le droit à un procès équitable, le droit à la vie privée et la liberté de religion.

Lire la déclaration en anglais : <https://edri.org/joint-civil-society-statement-on-counter-terrorism-and-human-rights/>.

PROMOTION D'UNE ACTION EUROPÉENNE POUR LE RESPECT DE LA DÉMOCRATIE, DE L'ÉTAT DE DROIT ET DES DROITS DE L'HOMME AU NIVEAU DES ÉTATS MEMBRES

Déclaration conjointe : En Pologne, le naufrage de la démocratie

Suite aux élections de novembre 2015, le nouveau gouvernement polonais a pris diverses décisions politiques inquiétantes, limitant les droits et libertés et affectant la vie démocratique du pays. L'AEDH et son organisation membre polonaise, Otwarta Rzeczpospolita, ont publié une déclaration commune condamnant les restrictions portées aux droits fondamentaux par le gouvernement polonais et invitant l'UE à veiller à ce qu'une action continue soit menée suite à l'activation du cadre de l'UE pour l'Etat de droit.

La déclaration est disponible sur le site de l'AEDH : <http://www.aedh.eu/En-Pologne-le-naufrage-de-la.html>

Appel à l'action de l'UE pour la sauvegarde des droits fondamentaux

Ensemble avec d'autres organisations membres de Civil Society Europe, une association fondée récemment rassemblant des réseaux européens dans le but de renforcer la coopération au sein

de la société civile, l'AEDH a publié un appel à l'action de l'UE compte tenu des mesures législatives proposées et adoptées par le gouvernement polonais. Pour les organisations soussignées il est primordial que soit mis en place un examen périodique des droits fondamentaux et des valeurs de l'UE dans tous les Etats membres par la Commission européenne.

Le communiqué est disponible sur le site de Civil Society Europe, uniquement en anglais : <http://civilsocietyeurope.eu/2016/01/26/call-for-eu-action-to-safeguard-democracy-and-fundamental-rights/>

Contribution à la consultation de la Commission européenne sur la citoyenneté de l'Union

L'AEDH a contribué à la consultation de la Commission européenne sur la citoyenneté de l'Union. Dans sa contribution, l'AEDH a souligné le besoin impérieux de respecter et de protéger les droits des citoyens et citoyennes de l'UE, en particulier la liberté de circulation, grâce à des mécanismes adaptés.

L'apport de l'AEDH à la consultation est téléchargeable sur le site de l'AEDH : <http://www.aedh.eu/Consultation-sur-la-citoyennete-de.html>

DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX

L'AEDH agit pour une Union européenne qui garantit les droits économiques, sociaux et culturels et promeut une citoyenneté sociale européenne basée sur la résidence.

Lutte pour une autre politique économique et sociale dans l'Union européenne

L'AEDH prend régulièrement position sur l'orientation actuelle de la politique économique et sociale de l'Union européenne par ses communiqués, ses articles d'analyse et par ses interventions dans les conférences. L'AEDH est également membre d'AlterSommet qui rassemble des syndicats, ONG et mouvements sociaux pour défendre l'Europe sociale.

Séminaire : « Pauvreté : changer le langage pour changer les politiques »

Le 16 Novembre 2015, l'AEDH organisait un séminaire sur le thème : « pauvreté, changer le langage pour changer les politiques » rassemblant des organisations de défense des droits de l'homme et des acteurs de la société civile européenne pour débattre de l'évolution de la pauvreté en Europe et étudier les possibilités afin de lutter contre les stéréotypes liés à la pauvreté utilisés à la fois dans le langage politique et quotidien.

Le compte-rendu du séminaire est disponible sur le site de l'AEDH: <http://www.aedh.eu/Compte-rendu-du-seminaire-de-l.html>.

ÉGALITÉ DE GENRE

L'AEDH milite contre les restrictions aux droits des femmes et encourage l'égalité des droits pour tous.

La discrimination à l'encontre des femmes et l'inégalité des droits qu'elles subissent restent une réalité courante au sein de l'Union Européenne. Ces dernières années en particulier, on a constaté un recul pour les droits des femmes dans plusieurs Etats membres. L'AEDH a réagi face à cette régression en créant un groupe de travail sur l'égalité de genre, qui rassemble des représentants de ses organisations membres ainsi que des membres individuels.

Elle surveille la situation au niveau de l'UE et des Etats et informe ses membres des évolutions pertinentes pour l'égalité de genre. Depuis 2015, l'AEDH est un membre actif du groupe de travail sur l'égalité de genre d'EuroMedDroits, qui rassemble les défenseurs des droits des femmes du Nord et du Sud de la Méditerranée.

Plus récemment, l'AEDH a publié une déclaration sur la Journée Internationale des droits des femmes qui souligne la nécessité de défendre et de promouvoir quotidiennement l'égalité femme-homme. Le communiqué est disponible sur le site de l'AEDH : <http://www.aedh.eu/Faisons-du-8-mars-une-action.html>

COMMUNICATION

SITE INTERNET, PAGE FACEBOOK ET COMPTE TWITTER

Le site Internet, la page Facebook et le compte twitter de l'AEDH offrent une vue globale sur les droits de l'Homme dans l'Union européenne en faisant référence aux évolutions législatives, aux analyses et statistiques des centres de recherche, aux activités et publications de l'AEDH et de ses 32 membres. Pour chaque thématique, le site web contient l'essentiel de la législation européenne, les activités et les positions de l'AEDH, les activités et prises de position de ses membres et partenaires au niveau régional, national et européen.

LA NEWSLETTER

La newsletter de l'AEDH contient les principaux événements de deux semaines ayant un lien avec les droits de l'Homme dans l'Union européenne. Elle reflète autant le niveau européen que les différents Etats-membres. Elle donne un aperçu de l'actualité législative au niveau européen et des activités et positions de l'AEDH et de ses membres.

La newsletter est publiée en anglais et en français et diffusée à environ 1000 personnes (membres, personnes contacts de la société civile, citoyens).

LES COMMUNIQUÉS ET NOTES D'ANALYSE

L'AEDH prend régulièrement position au niveau européen pour informer les citoyens européens et interpeller les décideurs politiques lorsqu'il y a une atteinte ou un risque d'atteinte aux droits fondamentaux. Par ses communiqués et notes d'analyses, l'AEDH cherche à encourager les citoyens à s'emparer des grands débats européens et

s'impliquer dans la vie démocratique européenne. L'AEDH publie souvent des communiqués conjoints avec ses organisations membres afin d'attirer l'attention sur des situations de non-respect des droits de l'Homme dans un Etat-membre.

Les communiqués sont diffusés aux citoyens européens, aux parlementaires, aux représentants des institutions, à des partenaires de la société civile et aux journalistes grâce à la publication dans différentes langues : en anglais et français systématiquement et souvent en italien, en allemand ou en espagnol.

L'AEDH DANS LA PRESSE

L'AEDH a eu un large écho dans les médias européens et nationaux (journal, radio, télévision), par ex. dans Radio France Internationale, el diario, taz, woxx, le blog wakeupinfo, alternatives économiques et autres.

LES MEMBRES DE L'AEDH

L'AEDH tient sa force du savoir et de l'expérience de ses membres. Le développement continu de son réseau renforce son expertise et la légitimité de son action auprès des institutions européennes. Les membres bénéficient de leur affiliation à l'AEDH par un renforcement de leur savoir sur les politiques européennes, l'échange de bonnes pratiques et le travail en commun ainsi que d'une voix forte au niveau européen.

En 2015, l'AEDH compte 32 organisations membres dans 24 pays européens dont trois réseaux européens en tant que membres partenaires et un membre observateur.

L'AEDH peut s'appuyer sur un nombre croissant d'adhérents individuels qui démontre l'engagement de l'AEDH pour un mouvement civique européen pour les droits de l'Homme. Les cotisations des organisations membres et des adhérents individuels sont essentielles pour que l'AEDH puisse faire face au quotidien et s'engager pour une Europe des droits de l'Homme en s'appuyant sur des fonds propres. Pour des informations sur l'adhésion à l'AEDH, veuillez consulter <http://www.aedh.eu/-Devenir-membre-.html>.

MEMBRES DE PLEIN EXERCICE EN 2015

ALLEMAGNE	Internationale Liga für Menschenrechte	ESTONIE	Legal Information Centre for Human Rights
AUTRICHE	Österreichische Liga für Menschenrechte	FINLANDE	Ihmisoikeuslitto – Finnish League for Human Rights
BELGIQUE	Ligue des droits de l'Homme Liga voor Mensenrechten	FRANCE	Ligue française pour la défense des droits de l'Homme et du citoyen
BULGARIE	Association for the Defense of Human Rights - Bulgaria (ADHR-BG)	GRÈCE	Ligue hellénique pour les droits de l'Homme
CROATIE	Croatian Law Center	HONGRIE	Helsinki Committee hongrois
CHYPRE	KISA – Action for Equality, Support, Antiracism	ITALIE	Associazione Recreativa i Culturale Italiana (ARCI) Lega Italiana per i diritti dell'Uomo Unione Forense per la Tutela dei Diritti dell'Uomo
ESPAGNE	Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía (APDHA) Institut de Drets Humans de Catalunya (IDHC)	LETTONIE	Latvian Human Rights Committee

LITUANIE	Lithuanian Human Rights Association Lithuanian Human Rights League	MEMBRES PARTENAIRES	EDRI Génération 112 Solidar
LUXEMBOURG	Action Luxembourg Ouvert et Solidaire – Ligue des droits de l’Homme (ALOS-LDH)		
MALTE	Malta Association of Human Rights		
PAYS-BAS	Liga voor de Rechten van de Mens		
POLOGNE	Otwarta Rzeczpospolita – Open Republic		
PORTUGAL	Liga Portuguesa dos Direitos Humanos – Civitas		
REPUBLIQUE TCHÈQUE	Helsinki Committee Tchèque		
ROUMANIE	Asociatia Pro Democratia		
ROYAUME-UNI	Black and Ethnic Minorities Infrastructure in Scotland – BEMIS		
SWITZERLAND	Ligue suisse des droits de l’Homme		

LES ACTIVITÉS DE CERTAINES DE NOS ORGANISATIONS MEMBRES EN 2015

Le Comité des droits de l'Homme Letton

La plus importante des publications du Comité des droits de l'Homme Letton réalisée en 2015 est une collection d'articles intitulée « Situation juridique et pratique des minorités nationales de Lettonie ». Le Comité a également réalisé des rapports alternatifs, et notamment un rapport pour le Comité des droits de l'Homme des Nations Unies dans le cadre du second cycle de la Revue Périodique Universelle de la Lettonie. Le travail du Comité Letton a également été repris par le Rapporteur spécial des Nations Unies sur le Racisme dans un rapport présenté à l'Assemblée Générale.

Le Comité des droits de l'Homme Letton a également participé à des conférences internationales. Il a ainsi présenté les problèmes actuels de la Lettonie dans le cadre de la réunion de la Dimension Humaine de l'OSCE à Varsovie et à Vienne. Le Comité a également organisé une conférence de presse à Riga en octobre pour l'anniversaire de la question du nombre massif d'apatrides. Le Comité a enfin organisé une conférence en décembre sur le thème du langage politique, dans laquelle furent également passés en revue les principales actions du Comité et des invités en 2014 (publications, écrits, travaux de litige etc...).

L'Institut des droits de l'Homme de Catalogne

L'Institut a mené, dans le cadre de ses activités de plaidoyer de 2015, des activités d'information, d'observation et d'analyse sur la situation des droits de l'Homme en Espagne, et dont les résultats ont été communiqués par le biais des mécanismes internationaux de protection, comme par exemple dans le cadre de la Revue Périodique Universelle de l'Espagne, mais aussi auprès du Comité des Droits de l'Homme et CEDAW.

Les principales activités de recherche de l'Institut en 2015 ont porté sur l'approche des droits de l'Homme sur le développement, à travers la rédaction des textes suivants : Droits de l'Homme et développement, une approche du développement et de la Coopération basée sur les droits de l'Homme, et Le droit au travail des femmes vivant en milieu rural dans la bande de Gaza, l'intégration d'une approche basée sur le genre et les droits de l'Homme dans le contexte du monde Arabe et de l'action humanitaire.

L'Institut a aussi mis en place des activités éducatives et de formation comme par exemple son 33e cours sur les Droits de l'Homme : Les Droits de l'Homme : un outil de transformation, ainsi que d'autres formations sur des sujets de droits de l'Homme spécifiques.

Ligue des droits de l'Homme – Belgique francophone (LDH)

Parmi les activités développées par la Ligue des droits de l'Homme – Belgique francophone (LDH) en 2015, on notera la campagne sur la thématique de la vie privée, avec bon nombre d'actions, d'analyses et de débats organisés sur la protection des données, les tensions entre la préservation de la vie privée et les besoins de sécurité, ou encore sur les questions liées au secret professionnel. Suite à un recours en annulation introduit entre autres par LDH, la Cour constitutionnelle de Belgique a annulé la loi imposant la conservation généralisée des métadonnées de télécommunication. Cet arrêt constitutionnel a souligné l'importance de ne pas élargir à l'infini la surveillance de masse des citoyens, entraînant une disproportion de plus en plus flagrante entre respect de la vie privée et besoin légitime de sécurité.

En ce qui concerne la lutte contre le terrorisme, au cœur des préoccupations et des débats en 2015, diverses réflexions et actions ont été menées par la LDH, notamment quant aux 18 mesures annoncées par le gouvernement belge suite aux attentats de Paris. L'ensemble a été jugé sous l'angle critique du respect des droits fondamentaux, des libertés individuelles et de la législation déjà existante en matière de lutte contre le terrorisme.

En vue du deuxième examen périodique universel que la Belgique devait passer début 2016, la LDH a fédéré une série d'ONG belges et internationales pour produire un état des lieux de la situation des droits fondamentaux en Belgique. Cette mobilisation a culminé avec une communication commune à la presse de tout le travail réalisé d'une part, par la présentation des contenus de ces rapports aux NU à Genève par certaines d'entre elles (dont la LDH) d'autre part.

Enfin dans le domaine des migrations, la publication du «Livre Blanc sur l'autorisation de séjour pour raisons médicales (9 ter)» est l'aboutissement du travail réalisé par la commission «Etrangers» de la LDH. Porté par une large coalition d'associations, ce document comporte à la fois une analyse problématique de la situation, des témoignages de personnes en cours de régularisation ou déboutées, ainsi que des revendications s'adressant directement aux responsables (Secrétariat d'Etat Asile et Migration, Office des Etrangers).

La ligue Italienne des Droits de l'Homme (Lidu)

En 2015, la ligue Italienne des Droits de l'Homme s'est engagée dans une série d'activités et a lancé des campagnes de sensibilisation en relation avec la promotion et la défense des droits de l'Homme. Voici la liste des principales activités de la ligue en 2015, lesquelles continueront en 2016.

Lidu a rejoint la campagne internationale "Stop TTIP" contre le manque de transparence dans les négociations du Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement (TTIP) et les risques qui lui sont associés. Lidu est entré en contact avec des membres européens qui voteront le projet final de l'accord du TTIP. En plus d'une campagne de dénonciation¹, Lidu a écrit de nombreux communiqués de presse disséminés sur les réseaux sociaux et publiés sur son site internet.

Lidu a rejoint la campagne "Free BiramDahAbeid" pour la libération immédiate de M. BiramDahAbeid, Président de Ira Mauritania, qui a reçu le prix Nobel des Nations Unies pour les Droits de l'Homme en 2013. Il est à présent injustement emprisonné pour sa campagne contre l'esclavage menée avec son association.²

La campagne "MovingRights4Iran" a commencé en Novembre 2015 pendant la visite de Rouhani en Italie. Elle a été élaborée grâce à #DiteloArouhani ("#TellItToRouhani"), et promue par Lidu en collaboration avec Nessuno tocchi Caino Equality Italia, le Parti Radical, Associazione Luca Coscioni, A Buon Diritto, Arci, ArciGay, Radicali Italiani, Certi Diritti, ArciLesbica, Coalizione Italiana Libertà e Diritti Civili, Eraonlus, Non c'è Pace senza Giustizia. L'initiative vise à dénoncer les violations permanentes de droits de l'Homme du gouvernement Iranien.

"ProgettoScuola" est un projet soutenu par Lidu en association avec des Commissions locales. Le but de ce projet est de promouvoir la culture des droits de l'Homme dans les écoles primaires et secondaires. Les principaux outils de promotion de Lidu consistent en l'organisation de conférences et de débats organisés en coopération avec des enseignants et portant sur la protection des Droits de l'Homme.

¹ Consulter la lettre du président de Lidu, Alfredo Arpaia, au Président de la République Italienne sur : <http://www.liduonlus.org>

² Pour en savoir plus : <http://www.liduonlus.org/2015/11/aria%20NespolitavolarotondaMauritania.html> et http://www.opinione.it/politica/2015/11/27/nepoli_politica-27-11.aspx

Ligue Portugaise des Droits de l'Homme / CIVITAS

Pendant l'année 2015, l'activité de la Ligue Portugaise des Droits de l'Homme / CIVITAS, organisation reconnue d'utilité publique, s'est développée autour de deux axes principaux: migrations et égalité de genre.

Aussi, a-t-elle participé dans des réunions de travail et dans des initiatives menées par des institutions auxquelles elle appartient: le Conseil des Droits Humains du Ministère portugais des Affaires Étrangères, la Commission pour l'Égalité de Genre (CIG) et la Commission pour l'Égalité et contre la Discrimination Raciale du Haut-Commissariat pour l'Immigration et le Dialogue Interculturel (ACIDI).

D'autre part, plusieurs de ses membres sont intervenus dans des colloques organisés, notamment, par des établissements scolaires et par des institutions civiques.

Le 10 décembre de chaque année, la Ligue Portugaise des Droits de l'Homme commémore la journée des Droits de l'Homme. En 2014, cette commémoration s'est revêtue d'une importance toute particulière, environ trois cent personnes ayant suivi la transmission de messages vidéo envoyés par António Guterres (à l'époque Haut-Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés) et MalalaYousefzai (Prix Nobel de la Paix).

Internationalement, l'activité de la Ligue Portugaise des Droits de l'Homme / CIVITAS s'exerce, surtout, dans le cadre de l'Association Européenne des Droits de l'Homme (AEDH) et de la Fédération Internationale des Droits de l'Homme (FIDH), son président ayant participé dans des colloques organisés, en mai 2015, par ces deux organisations respectivement à Bucarest et à Dublin. Elle vient de demander, en outre, son adhésion au Réseau EuroMed Droits.

Parallèlement, la Ligue Portugaise des Droits de l'Homme / CIVITAS a créé une commission dont l'objectif consiste à renforcer ses liens avec les moyens d'information portugais et à alimenter, régulièrement, son site, en particulier avec la traduction et transposition de textes et de communiqués provenant de l'AEDH et de la FIDH.

La Ligue Française des Droits de l'Homme (LDH)

France : démocratie et solidarité

Du 11 janvier au 13 novembre, l'année 2015 fut celle des larmes et du sang. La Ligue française a partagé l'hommage à toutes les victimes et la douleur des familles. Face à l'ouragan des solutions politiques d'urgence et d'atteintes aux droits des personnes, elle a défendu contre toutes les accusations venues de tous les horizons politiques les principes essentiels qui fondent son existence :

- les attentats terroristes sont des crimes, ils ne peuvent trouver aucune justification et les commanditaires devront subir les rigueurs de la loi puisque les auteurs directs ont en général été poussés à la solution suicidaire ;
- les combattre ne peut se faire en affaiblissant les droits démocratiques au moyen des procédures d'exception tels que l'état d'urgence et le recours à la déchéance de nationalité ;
- la constitutionnalisation de ces mesures est une décision politicienne qui ne renforce pas l'efficacité de la réponse ;
- la stigmatisation de certaines composantes des populations en raison d'une origine supposée ou réelle est un piège au service des auteurs des attentats dont le but ultime est d'attiser les haines et les ruptures ;
- le racisme et la xénophobie se sont nourris de ces dérives et dont la stratégie du gouvernement est en grande partie responsable et qui au lieu de combattre l'extrême-droite l'a nourrie ;
- le développement de moyens de contrôle de masse, physiques et électroniques, non seulement sont autant de dénis de droits, mais en plus n'ont pas fait preuve de leur efficacité qui reste supposée et non prouvée.

La LDH a dans toute cette période choisit de proposer ce cadre d'analyse de façon à permettre toutes les actions qui ont montré le refus d'entériner que la sécurité des personnes et des pays est au prix de l'affaiblissement des droits et des libertés publiques.

GOVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale annuelle, composée par les membres de l'AEDH définit la politique générale de l'association, elle valide le bilan financier et le rapport d'activité. L'Assemblée générale décide de l'adhésion de nouvelles organisations à l'AEDH et élit le bureau exécutif.

BUREAU EXÉCUTIF

Le bureau exécutif est élu par l'Assemblée Générale pour une durée de deux ans. Il est responsable pour la mise en œuvre de la politique générale de l'association telle que déterminée par l'Assemblée Générale.

En 2015, le bureau exécutif élu en juin 2014 est composé des membres suivants :

DOMINIQUE GUIBERT, Président, Ligue des droits de l'Homme (LDH), France

PHILIPPOS MITLETTON, Vice-Président - Ligue hellénique des droits de l'Homme (HLHR)

CATHERINE TEULE, Vice-Présidente - Ligue des droits de l'Homme (LDH), France

VAN VLIET GERARD, Vice-Président - Liga voor de Rechten van de mens (LVRM), Pays-Bas

MOHAMED ZYAD, Secrétaire Général - Liga voor de Rechten van de Mens (LVRM), Pays-Bas

RAFAEL LARA, Secrétaire Général - Asociación Pro Derechos Humanos Andalucía (APDHA)

KNUT ALBRECHT, Secrétaire Général - Internationale Liga für Menschenrechte

DAVID BUSUTTIL, Trésorier, Malta Association of Human Rights (MAHR)

MARIA VITTORIA ARPAIA, membre - Lega Italiana Dei Diritti Dell'Uomo (LIDU)

MARIA STEFANIE CATALETA, membre - Lega Italiana Dei Diritti Dell'Uomo (LIDU)

RUMIANA DECHEVA, membre - European Association for the Defence of Human Rights-Bulgaria (EADHR)

STEFANIE GRYSOON, membre - Liga voor Mensenrechten (LvM), Belgique

EMILIE PESSELIER, membre - représentante des membres individuels

MARIJA STACIOKIENE, membre - Lithuanian Human Rights League (LHRL)

STOIL TZITZELKOV, membre - représentant des membres individuels

TONY VAN LOON, membre - Liga voor Mensenrechten (LvM), Belgique

ROBERTO VISMARA, membre - Lega Italiana Dei Diritti Dell'Uomo (LIDU)

ANGELIKA WATZL, membre - Österreichische Liga für Menschenrechte, Autriche

TANVEER PARNEZ, membre
Black and Ethnic Minorities in Scotland (BEMIS)

MARYSE ARTIGUELONG, membre
Ligue des droits de l'Homme (LDH), France

ALEKSEJS DIMITROV, membre
-Lithuanian Human Rights Committee

MANUEL MALHEIROS, membre
-Liga Portuguesa dos Direitos Humanos - Civitas

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

PIERRE BARGE, Président d'Honneur, LDH France

DAN VAN RAEMDONCK, Président d'Honneur, LDH Belgique

SECRETARIAT

YVONNE EBNER, chargée de mission

EMMANUELLE DECLEVE, chargée de gestion administrative, financière et développement

STAGIAIRES ET BÉNÉVOLES

De manière régulière, l'AEDH accueille trois à quatre stagiaires à son siège qui apportent un soutien précieux au travail quotidien. L'AEDH voudrait remercier Elena Bosshardt, Marius Jammes, Anaïs Kintgen, Mickael Molé, Matthieu Moulonguet, Rebecca Portail, Elvina Rousseau and Suzanne Seiller pour leurs contributions en 2015.

L'AEDH se comprend avant tout comme une association de citoyens. La plus grande partie de l'activité de l'AEDH repose sur une activité militante et bénévole. Au-delà des membres du bureau exécutif, l'association peut compter sur le soutien de nombreux bénévoles pour des tâches telles que la traduction de ces publications, l'interprétation lors de ses événements, l'apport juridique et la comptabilité.

L'AEDH TIENT À REMERCIER VIVEMENT

Mathieu Baudouin
 Marion Bouvier
 Joe Burbridge
 Rhonda Campbell
 Mercedes Conde
 Danielle Conge
 Isha Dalaya
 Emily Divinagracia
 Emily Duggan
 Remi Hoefsloot
 Teri Jones-Villeneuve
 Theo Koumakis
 Viviane de Lafond
 Andrea Lessard
 Louise Levicky
 Niamh O'Brien
 William Setters
 Jean-Paul Wald

POUR LEUR SOUTIEN EN 2015 ET AU-DELÀ.

MOYENS FINANCIERS EN 2015

Subvention publique	83.153,27
Commission européenne	
DG Communication, Europe pour les Citoyens	83.153,27
Cotisations	8.148,00
Cotisations des organisations membres	5.345,00
Cotisations des adhérents individuels	2.803,00
Dons	13.524,20
Fondations	15.000
Total	119.825,47